FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou de la préparation :

Nom: FURY PROFESSIONNEL BARRIERE A INSECTES

Code du produit: 013704 /05

Identification de la société/entreprise :

Raison Sociale: PROVEN ORAPI.

Adresse: 679 Avenue du Dr Lefebvre.06270.VILLENEUVE LOUBET..

Téléphone: 0 810 400 402. Fax: 04 92 13 30 32.

FDS@labo-mts.fr

Numéro de téléphone d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme: INRS / ORFILA http://www.centres-antipoison.net.

Utilisation de la substance/préparation :

INSECTICIDE

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit n'est pas classé comme inflammable. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Autres données :

Cette préparation est à usage biocide.

3 - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3 : voir paragraphe 16.

Substances Dangereuses représentatives :

(présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100%).

Cette préparation ne contient aucune substance dangereuse de cette catégorie.

Autres substances apportant un danger :

INDEX	CAS	CE	Nom	Symb.	R:	%
82657043.	82657-04-3		BIFENTHRINE	T N	T; R25 Xn; R20 Xi;R43 N; R50/53	0 <= x % < 2.5

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle :

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

4 - PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Amener le patient à l'air frais, consulter un médecin

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondemment à l' eau claire en maintenant les paupières écartées pendant 15 mn et consulter un ophtalmologiste si nécessaire.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Laver à l' eau et au savon et rincer abondemment.

Si une gène persiste , consulter un médecin .

En cas d'ingestion :

Ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'étiquette ou l'emballage.

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné.

Moyen d'extinction approprié :

Poudre, mousse, eau, CO2

Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Les intervenants seront munis d'appareils respiratoires autonomes.

6 - MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles :

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).

Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthodes de nettoyage :

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

Conserver à l' écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux .

8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales :

Etat Physique :	Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

pH de la substance/préparation :	non concerné.
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est :	non concerné.
Point/intervalle d'ébullition :	non précisé
Intervalle de Point Eclair :	non concerné.
Pression de vapeur :	non concerné.
Densité :	= 1
Hydrosolubilité :	Soluble.

Autres informations:

Point/intervalle de fusion :	non précisé
Température d'auto-inflammation :	non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	non précisé.

10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

Écotoxicité :

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés:

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

Dispositions locales:

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le CODE DE L'ENVIRONNEMENT, selon l'Ordonnance n°2000-914 du 18 septembre 2000 relative à la partie Législative du code de l'environnement.

On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2009 - IMDG 2008 - OACI/IATA 2009).

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite <Toutes Préparations> 1999/45/CE et de ses adaptations.

A aussi été prise en compte la directive 2008/58/CE portant 30ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été prise en compte la directive 2009/2/CE portant 31ème adaptation à la directive 67/548/CEE (Substances dangereuses).

A aussi été pris en compte le Règlement (CE) no 1272/2008.

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse pour la santé par la directive 1999/45/CE.

Ce produit n'est pas classé comme inflammable.

Cette préparation est à usage biocide.

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S 13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S 45	En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
	Contacter le centre anti-poison le plus proche.
S 23	Ne pas respirer le produit pulvérisé.
S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
	L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau
	Ne pas réutiliser l'emballage vide.

Salariés relevant d'une surveillance médicale renforcée selon le Code du Travail:

Surveillance medicale renforcée pour les salariés affectés a certains travaux définis par l'article L 4111-6 et les décrets spéciaux pris en application:

- Agents chimiques dangereux: Décret N° 2003-1254 du 23/12/2003.

16 - AUTRES DONNÉES

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3:

R 20	Nocif par inhalation.
R 25	Toxique en cas d'ingestion.
R 43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Etiquetage Biocide (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	TP
BIFENTHRINE	82657-04-3	0.95 g/kg	18

Fiche technique

Insecticides

Barrière à insectes

Nouveauté: Technologie Micro encapsulée

- Tous insectes volants et rampants
- Surfaces Intérieures & Extérieures
- 6 mois de protection
- Sécurité d'utilisation

CARACTERISTIQUES

Fury Efficacité verte, des solutions insecticides simples et radicales pour éliminer les insectes tout en assurant une totale sécurité et tranquillité

- Fury Barrière à insectes est un insecticide de surfaces qui agit par contact et par ingestion.
- Elimine rapidement tous les insectes volants et rampants, les parasites et leurs larves (mouches, moustiques, moustiques tigres, guêpes, araignées, taons, punaises, poux, fourmis, mites et larves, puces et larves, cafards, acariens, cloportes, poissons d'argent, scorpions, perce oreilles, tiques, blattes, cancrelats, mille-pattes, pucerons, etc.)
- **Innovation produit : technologie microencapsulée**

- Formulation qui réduit la toxicité du produit pour les milieux aquatiques.
- La matière active (Bifenthrine) est enveloppée dans des microcapsules qui se libèrent à l'air libre de façon régulée pour garantir une efficacité jusqu'à 6 mois.

- Destiné au traitement de tous types de locaux (à usage domestiques ou professionnels). Le produit s'applique sur les contours de portes et fenêtres, les terrasses, les abords des bâtiments, l'environnement des animaux domestiques, les moquettes et tapis, les textiles et vêtements*.

**Ne pas utiliser sur des vêtements portés par des enfants de mois de 36 mois.*

COMPOSITION CHIMIQUE DU PRODUIT ACTIF :

- Bifenthrine 82657 – 3, 0.095% (m/m)
- Type de produit: 18 (insecticide)
- Date de péremption: 3 ans

CONDITIONNEMENT

PRODUIT	GENCOD	UNITES PAR CARTON	CARTONS PAR COUCHE	NOMBRE DE COUCHES	CARTONS PAR PALETTES
Fury Professionnel Barrière à insectes 750ml	3172350137044	6	15	5	75
Fury Professionnel Barrière à insectes 5l	3172350137051	4	8	4	32

MODE D'EMPLOI

- Fermer les portes et les fenêtres pour un usage intérieur.
- Tourner l'embout sur la position ON. Pulvériser à une distance de 20 cm directement sur la surface à traiter (murs, contours de fenêtres, volets, stores, rideaux, voilages, abats jours, textiles, matelas, etc)
- Veillez à pulvériser de manière à bien couvrir la surface à traiter.
- Apparition de l'action dans les 2 minutes suivant le contact avec le produit.
- Le produit reste efficace jusqu'à 6 mois (sans rinçage de la surface traitée).
- Stocker entre 5°C et 35°C.

500ml permet de traiter jusqu'à 40m² d'habitation en pulvérisant 20% des surfaces environ.

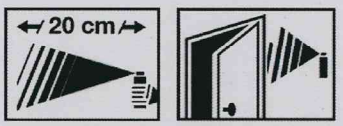

CONSEILS DE PRUDENCE

- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- Contacter le centre anti-poison le plus proche. Ne pas respirer le produit pulvérisé.
- L'emballage doit être éliminé en tant que déchet dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.
- Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau.
- Ne pas réutiliser l'emballage vide.

Utilisez les Biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.